



Appel à projets pour l'animation artistique du site et des bâtiments

Alpole - pôle de recherche sur l'environnement alpin et polaire
Deuxième phase d'implantation de l'EPFL en Valais à Sion

Procédure sélective en deux phases

Phase I
Sélection des artistes invités à développer un projet

Phase II
Commande d'avant-projets

Service des bâtiments, monuments et archéologie
Service de la culture

Août 2019

A Dispositions générales

Objet du marché Le Service des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA) de l'Etat du Valais, en collaboration avec le Service de la culture, se référant à l'article 11 du règlement sur la promotion de la culture du Canton du Valais du 10 novembre 2010 "Animation artistique des bâtiments", a réservé un montant de Fr. 100'000.- pour une intervention artistique liée au bâtiment ou aux aménagements d'Alpole - pôle de recherche sur l'environnement alpin et polaire : deuxième phase d'implantation de l'EPFL en Valais à Sion.

Il s'agit d'un appel d'offres en procédure sélective au sens de l'article 10 de la LCMP du 8 mai 2003. Cette procédure comporte deux phases :

1. Sélection de trois à cinq artistes ou groupes d'artistes sur la base de candidatures sur dossiers
2. Evaluation et choix d'un projet sur la base des avant-projets proposés par les artistes sélectionnés en phase une.

Description du projet Le projet consiste concrètement à réaffecter l'ancien bâtiment du centre d'impression des Ronquoz pour la mise en place de huit nouvelles chaires de l'EPFL dans le cadre de sa deuxième phase d'implantation en Valais. Si l'ouvrage existant correspond effectivement assez bien aux besoins en surfaces et volumes formulés par le futur utilisateur; le projet prévoit néanmoins une réorganisation totale des espaces intérieurs, la création d'un patio central ainsi que la surélévation de la partie nord, profitant ainsi et au passage de rétablir une silhouette précise de l'objet par une volumétrie claire. Les structures du bâtiment sont globalement maintenues et respectées en conservant au maximum la situation initiale; elles nécessiteront toutefois quelques interventions ponctuelles pour garantir la reprise de certains efforts horizontaux et permettre au bâtiment d'atteindre les valeurs requises en matière de résistance parasismique par rapport à sa nouvelle affectation. Une attention particulière sera également apportée à l'enveloppe du bâtiment qui sera retravaillée dans la définition de ses percements, contribuant ainsi à présenter à l'avenir une image de l'objet davantage en adéquation avec son contenu. Son isolation thermique sera également améliorée pour respecter les exigences équivalentes au label Minergie et pour répondre aux données actuelles en matière d'énergétique des bâtiments. Les aménagements extérieurs seront globalement maintenus en l'état à l'exception de la création et de l'installation de l'Alpotron qui trouvera sa place dans la partie nord-est du parcellaire, à proximité directe de l'entrée du futur site. Le projet s'articule autour d'un patio central offrant l'éclairage naturel nécessaire aux différentes fonctions du programme; il propose également un nouvel espace d'entrée et des circulations adaptées d'un point de vue sécuritaire aux nouvelles fonctions.

Intervention artistique	<p>Le projet artistique est ouvert à toutes les formes et tous les supports. Le périmètre d'intervention comprend les zones accessibles au public, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du bâtiment.</p> <p>Le dispositif devra pouvoir engager un rapport à l'imaginaire du lieu en écho avec ses fonctions. Il respectera les contraintes fonctionnelles, architecturales et techniques du bâtiment tout en recherchant le dialogue avec lui. L'ensemble des actions proposées s'inscriront dans le budget global défini.</p>												
Participation	<p>L'appel d'offres est ouvert à tout artiste ou groupement d'artistes, quel que soit sa nationalité ou son domicile.</p>												
Calendrier	<p>Phase 1</p> <table><tr><td>30 août 2019</td><td>Appel d'offres dans SIMAP et dans Kunstbulletin</td></tr><tr><td>11 octobre 2019</td><td>Délai de remise des dossiers de candidature</td></tr><tr><td>fin octobre 2019</td><td>Sélection des artistes retenus pour la phase 2</td></tr></table> <p>Phase 2</p> <table><tr><td>15 novembre 2019</td><td>Visite des lieux obligatoire avec les artistes retenus</td></tr><tr><td>28 février 2020</td><td>Remise des projets</td></tr><tr><td>mars 2020</td><td>Décision du jury</td></tr></table> <p>Réalisation</p> <p>Le calendrier de réalisation de l'intervention artistique retenue dépendra de sa nature et de ses caractéristiques.</p> <p>Elle interviendra avant la fin du chantier (été 2021)</p> <p>Décembre 2021</p> <p>Mise en exploitation complète du site</p>	30 août 2019	Appel d'offres dans SIMAP et dans Kunstbulletin	11 octobre 2019	Délai de remise des dossiers de candidature	fin octobre 2019	Sélection des artistes retenus pour la phase 2	15 novembre 2019	Visite des lieux obligatoire avec les artistes retenus	28 février 2020	Remise des projets	mars 2020	Décision du jury
30 août 2019	Appel d'offres dans SIMAP et dans Kunstbulletin												
11 octobre 2019	Délai de remise des dossiers de candidature												
fin octobre 2019	Sélection des artistes retenus pour la phase 2												
15 novembre 2019	Visite des lieux obligatoire avec les artistes retenus												
28 février 2020	Remise des projets												
mars 2020	Décision du jury												
Groupe d'experts	<p>Un groupe d'experts évaluera les candidatures déposées dans le cadre de la première phase et examinera les projets qui seront présentés au terme de la deuxième phase. Il fera une proposition pour la réalisation au maître d'ouvrage. Le rapport du groupe d'experts sera remis aux concurrents qui auront été retenus pour la 2^{ème} phase.</p> <p>Président: Jean-Paul Felley, directeur édhea, Sierre</p> <p>Membres: Philippe Venetz, architecte cantonal Marc-André Berclaz, directeur opérationnel EPFL Valais Hélène Joye-Cagnard, conseillère culturelle, service de la culture David La Sala, délégué culturel Ville de Sion Pierre Vadi, artiste, enseignant écal, Lausanne Anne Jean-Richard Largey, historienne de l'art, curatrice Claude Fabrizio, architecte mandaté</p> <p>Suppléant: Daniel Rey, architecte SBMA</p>												
Prix et honoraires	<p>Une indemnité de Fr. 3000.- sera attribuée à chaque artiste qui aura été retenu pour la deuxième phase, ce pour autant qu'il aura présenté un projet répondant aux conditions des présentes directives.</p> <p>Les projets deviennent propriété de l'organisateur, les droits d'auteur étant réservés. Le budget à disposition pour la réalisation proprement dite, à savoir: honoraires, conception et exécution, est limité à Fr. 100'000.-.</p>												

B Première phase

La première phase a pour objectif de sélectionner, sur dossier, 3 à 5 artistes ou groupe d'artistes qui seront invités à réaliser un avant-projet en deuxième phase.

Dossier de candidature Le dossier comprendra

- la fiche d'identification annexée aux présentes directives
- une lettre de candidature présentant notamment la démarche générale de l'artiste ainsi que ses motivations spécifiques par rapport au projet d'animation artistique d'ALPOLE sur un maximum de deux pages
- un bref curriculum vitae de l'artiste ou de chacun des artistes du groupe
- une sélection d'œuvres majeures du candidat, représentatives de son activité actuelle et, le cas échéant, réalisées in situ ; ce document sera présenté en couleurs sur un maximum de huit pages
- d'éventuelles publications de référence

Les documents seront présentés sur format A4 papier ET également adressés sous format pdf par courrier électronique. Pour la première phase, les artistes sont invités à déposer leur dossier de candidature jusqu'au **vendredi 11 octobre 2019**, timbre postal faisant foi à l'adresse suivante :

Etat du Valais
Service des bâtiments, monuments et archéologie
Daniel Rey, architecte
Place du Midi 18
1950 Sion
daniel.rey@admin.vs.ch

Les candidatures devront être remises sous pli fermé avec mention indiquée de l'objet concerné sur l'enveloppe, soit:

" ALPOLE – INTERVENTION ARTISTIQUE"

Critères de sélection Pour la première phase du concours, les critères de sélection suivants seront appliqués:

1. Motivations exprimées pour le projet (35%)
2. Qualité des réalisations artistiques présentées dans le dossier (35%)
3. Engagement dans une démarche de création contemporaine (30%)

C Deuxième phase

Visite et documents Les artistes et groupes d'artistes prendront part à une visite obligatoire du site (Sion, Route des ronquos 86 – devant le Centre d'Impression des Ronquos) qui aura lieu le **15 novembre 2019 à 15h00**.

A cette occasion les documents suivants leur seront remis :

- fiche d'identification
- un dossier 1:500 regroupant la situation ainsi que les plans et coupes du bâtiment
- d'éventuelles directives complémentaires.

Dossier d'avant-projet Le dossier remis par le candidat comprendra :

- la fiche d'identification
- la présentation de l'avant-projet avec un maximum de 2 planches
- un devis sommaire
- le calendrier de réalisation proposé

Le format maximum autorisé pour le dossier et les planches est A3. D'autres supports complémentaires sont autorisés (maquette, photos, ...).

Délais Pour la seconde phase, les artistes sont invités à déposer leur dossier de candidature jusqu'au **vendredi 28 février 2020**, timbre postal faisant foi à l'adresse suivante:

Etat du Valais
Service des bâtiments, monuments et archéologie
Daniel Rey, architecte
Place du Midi 18
1950 Sion

En tenant compte de la nature de l'intervention artistique et de l'avancement du chantier, le calendrier de réalisation sera déterminé après le jugement. Les artistes s'engagent à en assurer la réalisation avant la mise en exploitation complète du site. (décembre 2021)

Sion, le 6 août 2019

Jean-Paul Felley
Président du groupe d'experts